

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/95  
11 novembre 2001

(01-5684)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Déclaration de M. Hartwig de Haen  
Sous-Directeur général

*(Prenant la parole en qualité d'observateur)*

C'est avec plaisir que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture prend la parole à cette quatrième Conférence ministérielle. Nous constatons que l'accent est mis sur les préoccupations particulières des pays en développement et nous aimerions partager avec vous notre évaluation de la situation et nos suggestions en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement rural.

Un des principaux défis que la société mondiale doit relever à l'aube de ce nouveau millénaire consiste à réduire la faim dans le monde et réaliser la sécurité alimentaire pour tous, aussi bien au niveau national qu'au niveau des ménages. Les règles appropriées du système commercial multilatéral régissant la production et le commerce des produits agricoles comptent parmi les instruments essentiels pour promouvoir la sécurité alimentaire et le développement rural. L'Accord sur l'agriculture a été une initiative importante à cet égard.

J'aimerais traiter brièvement deux points. L'un concerne le défi mondial auquel l'agriculture est confrontée, l'autre est la voie à suivre, c'est-à-dire ce qu'il faut faire dans le contexte commercial pour relever ce défi.

### **Le défi**

La FAO estime qu'au début de ce millénaire 815 millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire. Elles ne disposent pas d'assez de nourriture pour mener une vie normale, saine et active. Sept cent soixante-dix-sept millions d'entre elles vivent dans des pays en développement, 27 millions dans des pays en transition et 11 millions dans des pays industrialisés. Bien que l'on soit parvenu à réduire quelque peu le nombre absolu de personnes souffrant de la faim, les progrès ne sont pas assez rapides pour réaliser l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation, qui est de diminuer de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015. Au rythme actuel, il faudrait plus de 60 ans pour atteindre cet objectif.

La sous-alimentation chronique est une manifestation extrême de la pauvreté. La faim et l'insécurité alimentaire résultent toutes deux de la pauvreté qu'elles engendrent à leur tour. Éliminer le problème de la faim n'est pas seulement un impératif moral et social, mais aussi un bon investissement pour la croissance économique.

À la différence de la plupart des pays développés, où des niveaux de soutien et de protection excessifs continuent de fausser la production et les échanges, l'agriculture des pays en développement est souvent sous-évaluée dans la détermination des politiques. Elle est de ce fait aussi

sous-alimentée en biens publics, ce qui aggrave les problèmes actuels de pauvreté dans les milieux ruraux, d'insécurité alimentaire, de dégradation de l'environnement, d'exode rural et d'instabilité sociale que connaissent la plupart des pays en développement.

Pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire, deux choses sont essentielles. D'une part, la population sous-alimentée doit avoir les moyens économiques d'accéder à la nourriture grâce à des possibilités de gagner des revenus suffisants; d'autre part il faut assurer, par la production intérieure ou les importations, ou les deux, que des vivres sont matériellement disponibles.

Si l'on considère que 70 pour cent des personnes qui dans le monde connaissent une pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire vivent dans des régions rurales, on comprend que l'agriculture, qui est l'activité économique prépondérante de ces régions, joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les pauvres des régions rurales sont tributaires de l'agriculture à la fois pour leurs revenus et pour leurs besoins alimentaires. Ainsi, l'un des moyens les plus efficaces pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire chronique consiste à recourir à des mesures visant à exploiter le potentiel agricole considérable des pays en développement pour accroître la productivité de l'agriculture, les revenus en milieu rural et la production alimentaire.

Si elle est essentielle, la contribution des importations de produits alimentaires à la sécurité alimentaire est cependant limitée par les capacités des pays en développement d'acquérir des devises. Ainsi, combler le déficit alimentaire par des importations commerciales ne constitue pas toujours une solution réaliste pour la plupart des pays qui ont peu de chances d'accroître sensiblement leurs recettes en devises ou qui ont déjà une lourde dette extérieure. La dépendance chronique à l'égard de l'aide alimentaire extérieure n'est pas non plus une solution durable.

En somme, pour de nombreux pays en développement, particulièrement les pays à faible revenu et à déficit vivrier, la principale possibilité de combler le déficit alimentaire consiste à accroître la productivité de l'agriculture et la production alimentaire intérieure et à renforcer leur capacité d'importer des produits alimentaires en développant leurs possibilités d'obtenir des recettes d'exportation.

Parallèlement au défi que constitue la lutte contre la faim, il y a celui qui consiste à assurer la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la préservation des végétaux et la protection de la santé des animaux, d'autant que la mondialisation et la libéralisation du commerce des produits agricoles augmentent la transmission transfrontières des risques connexes. La recherche de solutions permettant de relever ces défis revêt la même importance pour les pays riches et les pays pauvres. Comme le reconnaissent les Accords SPS et OTC, il importe que les mesures prises par les pays pour faire face à ces risques aient un fondement scientifique et soient harmonisées au niveau international.

### **La voie à suivre**

De l'avis de la FAO, l'objectif consistant à lutter contre la faim et à réduire la pauvreté au moyen d'une agriculture durable et du développement rural n'est pas incompatible avec celui qui vise à établir "un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché". La FAO espère que les négociations actuelles reconnaissent l'importance de la sécurité alimentaire et du développement rural. Nous souhaitons en particulier faire les recommandations suivantes:

1. La Conférence ministérielle voudra peut-être souscrire à la définition ci-après de la sécurité alimentaire retenue par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996: "La sécurité alimentaire aux niveaux individuel, familial, national, régional et mondial existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active." Cette définition pourrait guider la recherche de moyens de tenir compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire.

2. Il est urgent de réduire rapidement et sensiblement les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, de sorte que les pays en développement aient des possibilités de bénéficier de produits transformés à forte valeur ajoutée.
3. Il convient d'étudier des mesures qui permettraient aux pays en développement de protéger les petits agriculteurs et les agriculteurs à faibles ressources des conséquences néfastes des poussées temporaires des importations, en particulier de produits subventionnés.
4. Les pays en développement auraient besoin d'un maximum de flexibilité en ce qui concerne les mesures visant à accroître l'offre intérieure de produits alimentaires de base.
5. Tant que la protection et le soutien de l'agriculture n'auront pas été sensiblement réduits dans les pays développés, les pays en développement ne devraient pas être tenus de continuer à réduire leurs droits de douane consolidés ou leurs subventions internes.
6. Il importe également de trouver des moyens de mettre en œuvre effectivement la Décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.
7. En ce qui concerne les normes SPS et OTC, il convient, comme le prévoient les accords pertinents, d'apporter une assistance accrue aux pays en développement pour leur permettre de participer plus activement aux travaux des organismes à activité normative et de renforcer leur capacité de respecter ces normes. Cette aide servirait leurs intérêts à la fois sur le plan intérieur et au niveau commercial. Dans ce contexte, je souhaite rappeler la déclaration conjointe des dirigeants de la FAO, de l'OMS, de l'OIE, de l'OMC et de la Banque mondiale.
8. Enfin, je tiens à appeler l'attention sur le fait que, la semaine dernière, la 31<sup>ème</sup> Conférence de la FAO a adopté le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), un traité juridiquement contraignant contenant des dispositions pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA ainsi que pour le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique. Il comporte plusieurs points sur lesquels une coopération, une complémentarité et une synergie avec l'OMC en général et le Conseil des ADPIC en particulier serait indispensable.

Je tiens à souligner une fois de plus l'importance de l'investissement dans l'agriculture pour améliorer la sécurité alimentaire. Il est avéré que les pays qui ont réduit le nombre de personnes sous-alimentées dans les années 90 ont sensiblement augmenté les biens d'équipement dans l'agriculture tandis que ces biens d'équipement diminuaient dans les pays où le nombre de personnes souffrant de la faim augmentait.

En conclusion, la FAO est déterminée à continuer de jouer son rôle et de contribuer aux efforts internationaux en vue d'atteindre le double objectif visant à lutter contre la faim et la pauvreté, d'une part, et à évoluer vers un "système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché", d'autre part.

---